



# Natura 2000 « Marais de la Seudre et du sud Oléron »

Comité de pilotage  
19 mai 2015



*Natura 2000 : Echanger, agir*



# Ordre du jour



Photos : J.Y Piel



- Rappels
  - Démarche Natura 2000
  - Présentation du site et des enjeux
- Animation Natura 2000
  - Bilan des actions réalisées
  - Actions à venir
- Evaluation des incidences : régime propre à Natura 2000
- Questions diverses

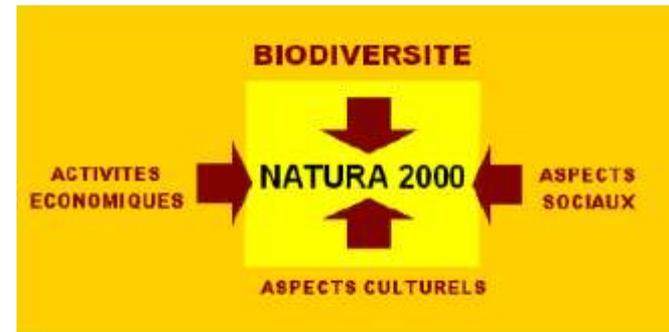




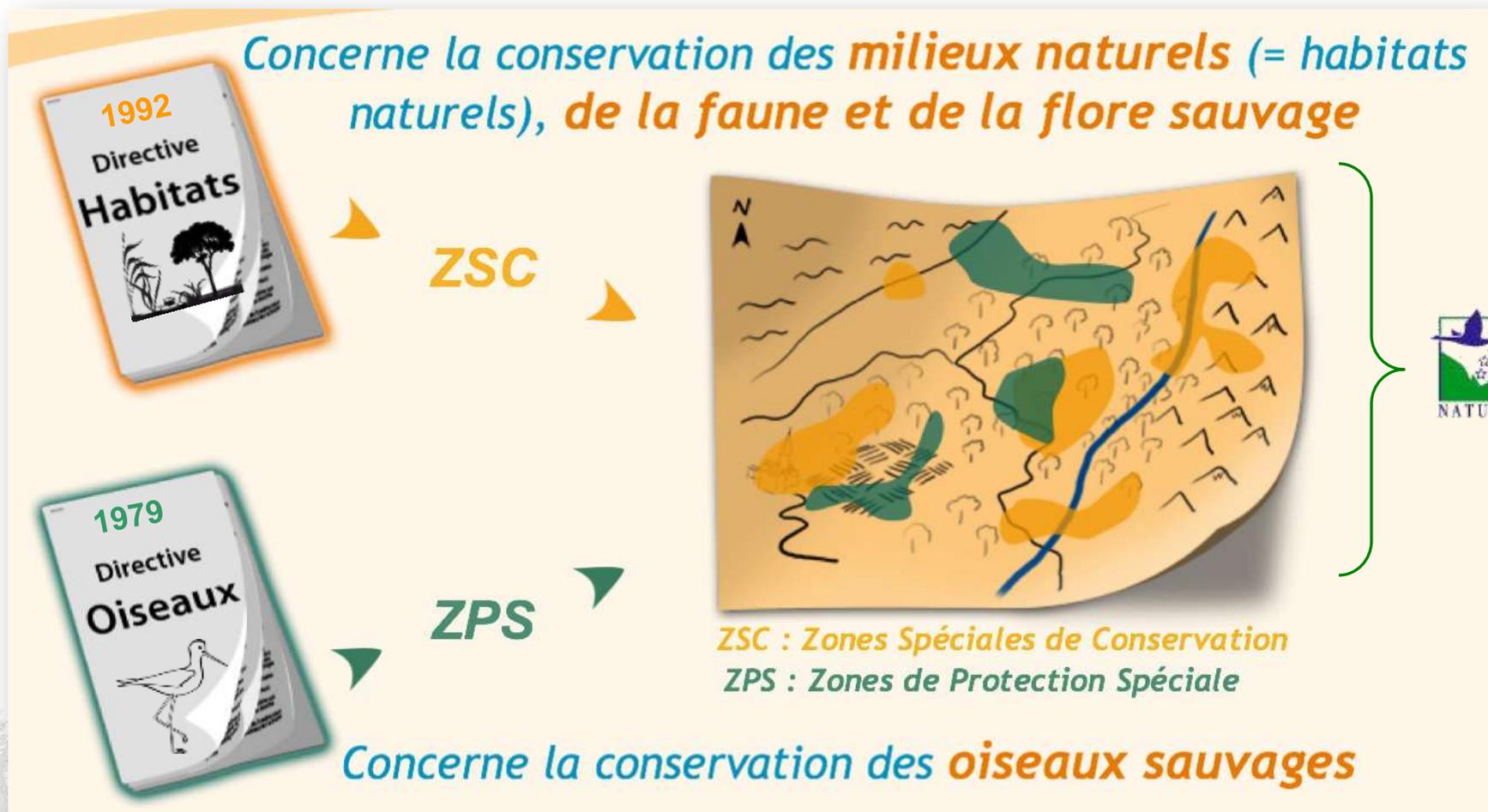
# Définition

Photos : J.Y Piel

- Natura 2000 est un **ensemble de sites naturels européens**, terrestres ou marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces et des habitats présents.
- Volonté de prendre en compte les spécificités locales pour **concilier préservation de la nature et préoccupations socio-économiques**.
- Les états membres ont une obligation de résultats mais le libre choix des moyens
  - La France a choisi la concertation et la contractualisation



- 2 directives => 1 réseau





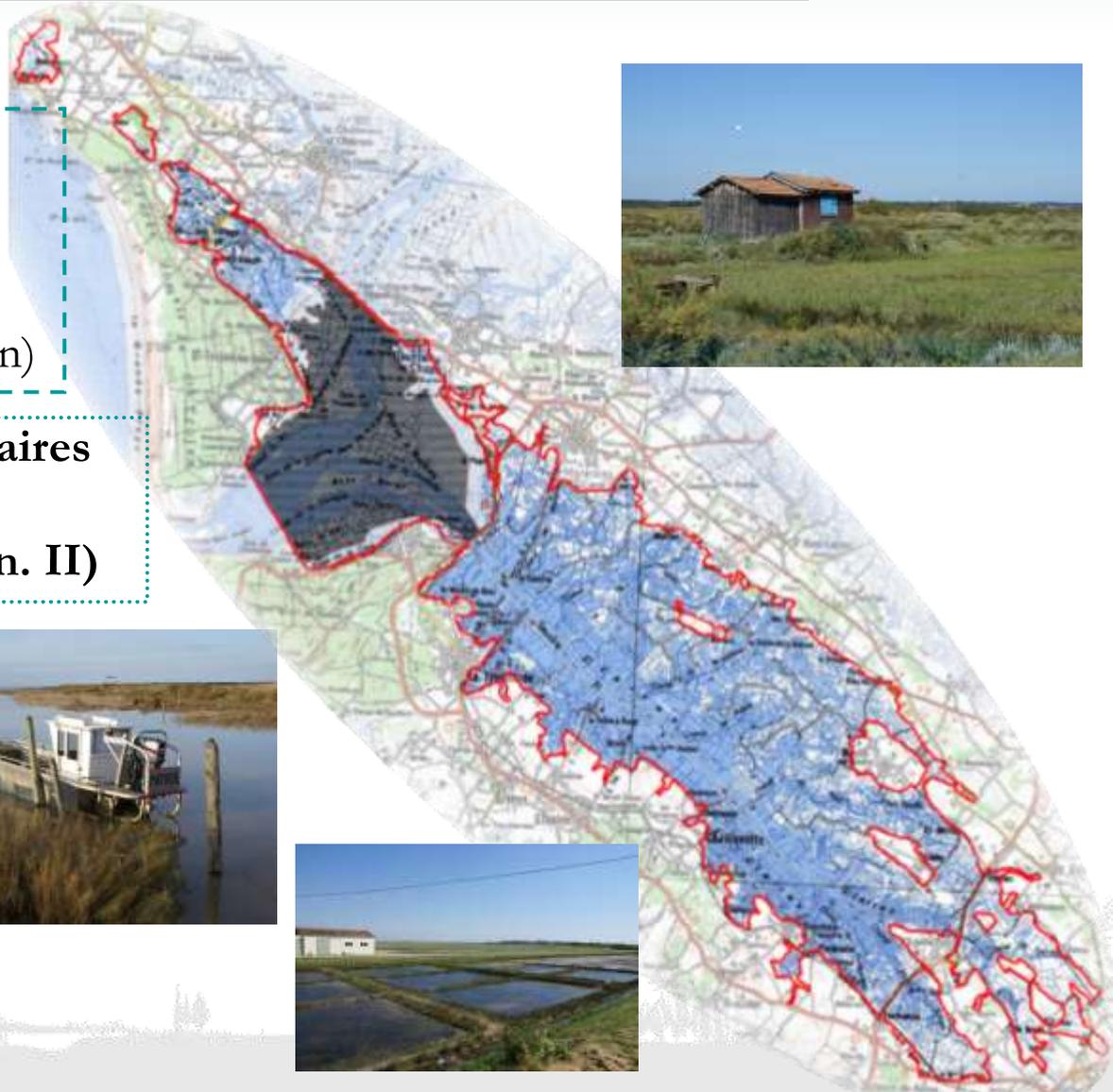
# Natura 2000 « Marais de la Seudre et du sud Oléron »

Photos : J.Y Piel



- ✔ ZPS et ZSC
- ✔ Superficie : 14 001 ha
- ✔ Domaine maritime : 22%
- ✔ Communes : 18 (4 sur Oléron)

- ✔ 17 habitats dont 3 prioritaires
- ✔ 39 espèces d'oiseaux
- ✔ 13 espèces animales (Ann. II)





Gorgebleue de Nantes



© B. Landgraf

Loutre d'Europe



Prés salés



Spatule blanche



Lagunes côtières



Gravelot à collier interrompu



Vison d'Europe



Avocette élégante



Pie-grièche écorcheur



# Calendrier



Photos : J.Y Piel



- **2004/2006** : Désignation des sites Natura 2000
- **Mars 2010 à mars 2012** : Elaboration du DOCOB (plan de gestion d'un site Natura 2000) par la CCBM
- **04 mars 2013** : approbation du DOCOB
- **Juillet 2013 – juillet 2016** : Animation par la CCBM en partenariat avec la CCIO





# Animation Natura 2000 2013 - 2015

*Natura 2000 : Echangeur, agir*

Action	Intitulé	Année 1	Année 2	Année 3
B1	Maintien et restauration des habitats boisés d'intérêt communautaire			
B2	Gestion et entretien des espaces boisés favorables aux espèces d'intérêt communautaire			
C1	Sensibilisation des acteurs locaux et du public aux richesses du site ainsi qu'à la démarche Natura 2000			
C2	Sensibilisation des acteurs locaux et des propriétaires au partage de l'espace ainsi qu'aux actions et aux comportements respectueux du site et de ses usagers			
C3	Organiser et accompagner l'accueil du public sur le site			
CE1	Réduction des facteurs de mortalité de l'avifaune liés aux infrastructures			
CE2	Réduction des facteurs de mortalité du Vison d'Europe et de la Loutre par collisions routières			
CE3	Mise en place de dispositifs boisés permettant le déplacement des espèces			
CE4	Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes			
E1	Préservation des habitats d'intérêt communautaire liés aux prés salés en situation naturelle			
L1	Raisonner les modalités de nettoyage des plages			
L2	Gestion et protection des habitats dunaires			
M1	Entretien et gestion des marais aquacoles selon des préconisations environnementales			
M2	Maintien et gestion extensive des prairies permanentes de marais			
M3	Prise en compte de la biodiversité d'intérêt communautaire dans la gestion concertée des marais doux			
M4	Restauration, gestion et entretien des fossés à poissons			
M5	Gestion des plans d'eau à vocation cynégétique			
M6	Gestion environnementale des roselières linéaires			
M7	Favoriser les conditions d'accueil des oiseaux sur les marais salés			
M8	Maintenir une mosaïque d'habitats favorable à la biodiversité			
O1	Organiser et adapter la gestion hydraulique en marais salé pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques			
O2	Restauration de la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques dans les marais favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire			
O3	Restauration et entretien des fossés secondaires et tertiaires des marais favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire			
T2	Rédaction d'un guide de bonnes pratiques du marais			
T3	Renforcer la concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation			
T6	Impulser et accompagner les projets de maîtrises foncière et d'usage			



Phase de réflexion ou renouvellement



Proposition et suivi de contrats



Réalisation



Photos : J.Y Piel



# Animation du DOCOB

- ✦ 3 moyens pour mettre en œuvre les actions du DOCOB :
  - ✦ **Contrat Natura 2000** : actions de gestion, d'entretien et de restauration de milieux entraînant un surcoût
    - ✓ Correspond aux MAE sur les surfaces agricoles
  - ✦ **Charte Natura 2000** : actions de gestion et d'entretien des milieux n'entraînant pas de surcoût
  - ✦ **Animation** : communication et sensibilisation, suivis biologique, accompagnement des acteurs, etc.



# Contrats Natura 2000

Photos : J.Y Piel

- **Signataires** : propriétaires, locataires, usufruitiers, etc.
- **Engagements à la parcelle pour 5 ans**
- **Rémunération à 100%** des coûts / surcoûts engagés pour réaliser les engagements
- Exonération de la TFPNB
- L'aide est accordée sur la base d'un devis estimatif et plafonnée aux dépenses réelles.
- Vérification du respect des engagements par la DDTM
- **Adhésion libre et volontaire**

- **Quelles actions peuvent faire l'objet d'un contrat ?**
  - Développement de bois sénescents
  - Réhabilitation, plantation et entretien de haies ou d'arbres isolés
  - Restauration et entretien de ripisylve et de la végétation des berges
  - Curage local des canaux et fossés
  - Aménagements de sites de reproduction pour certains oiseaux
  - Mise en défens des milieux et habitats sensibles



Exemple : édification d'un mur pour protéger une cavité à chauve-souris



Exemple : plantation d'une haie à proximité de la Carrière de l'Enfer

- Renouvellement des fonds européens => 2014 année « blanche » en termes de contrats
- Aucune demande de contrat mais quelques sollicitations sur les fossés à poissons





# Charte Natura 2000

Photos : J.Y Piel

- **Signataires** : propriétaires, communes, associations, fédérations, offices de tourisme, etc.
- Des fiches de bonnes pratiques établies par milieux (boisements, haies, dunes, etc.) ou par pratiques (activités de loisirs, aménagements d'ouvrages de franchissement)
- Pas de surcoût de gestion
- Exonérations fiscales (TFPNB, droit de mutation) ou aides publiques (en forêt)
- Vérification du respect des engagements par la DDTM
- **Adhésion libre et volontaire**



# Charte Natura 2000



Photos : J.Y Piel



- Au 15 mai 2015, 4 chartes signées
  - 65,5 ha – 43 parcelles
  - Milieux : prairies, fossés à poissons, sartières, Marais de la Perroche (actions M2, M3, M4, E1)
  - Fermiers et propriétaires





# Animation 2013/2015



Photos : J.Y Piel



## ➤ Sensibilisation

- Interventions en conseils municipaux (6 communes)
- 3 Journées « Tous dehors » => valorisation EN
- Communication : lettres d'infos A Ras 2 Marais (fin mai 2015), site web, articles journaux

## ➤ Assistance technique

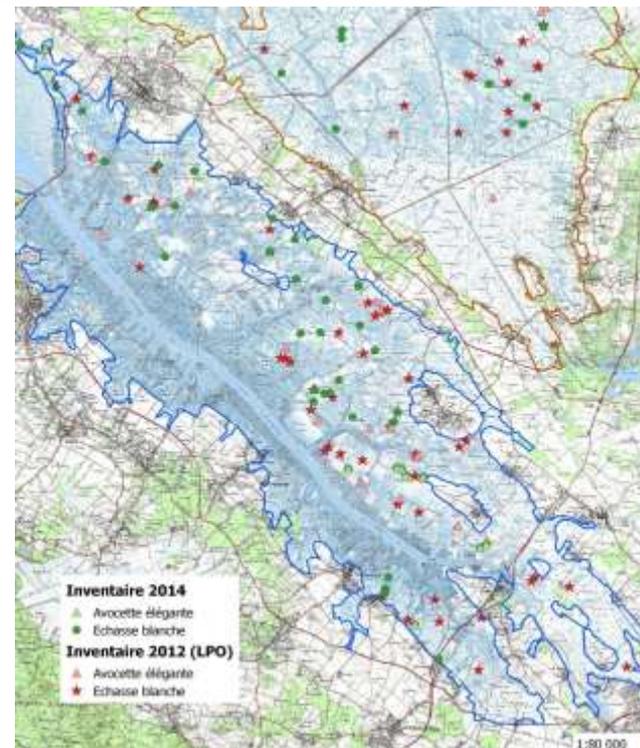
- Accompagnement des porteurs de projets pour compléter l'évaluation des incidences Natura 2000 (principalement loi sur l'eau et site classé) (~10 dossiers)





## ✦ Mise en œuvre des actions

- ✦ Action CE4 : Suivi des espèces exotiques envahissantes (en lien avec la CIO)
  - ✓ Information et sensibilisation
  - ✓ Suivi du baccharis et de l'herbe de la pampa en marais
- ✦ Action M7 : cartographie des zones de nidification en marais (Echasse blanche et Avocette élégante)
  - ✓ Pb : gestion des niveaux d'eau
  - ✓ Présence sur tonnes chasse





# Animation 2013/2015



## ➤ Mise en œuvre des actions

- Action O1 : Analyse de la gestion hydraulique des marais oléronais (en lien avec la CCIO)
  - ✓ Marais d'Ors
  - ✓ Marais de la Perroche
- Action O2 : rédaction d'un cahier des charges et d'un protocole pour les ouvrages hydrauliques en marais salé
- Action O3 : réflexions sur la mise en place d'un protocole « marais salé » (en lien avec l'UNIMA)





# Animation 2013/2015

Photos : J.Y Piel

- ✦ Calage du périmètre Natura 2000 à l'échelle parcellaire
  - ✦ Intégration / exclusion complète des parcelles en bord de périmètre
    - ✓ Décision selon enjeux écologiques et socio-économiques
  - ✦ Aucune modification majeure du périmètre
  - ✦ Validation
    - ✓ DREAL
    - ✓ MNHN (en cours)





# Animation Natura 2000 2015 - 2016

*Natura 2000 : Echangeur, agir*



# Actions à venir



Photos : J.Y Piel



- Poursuivre les actions :
  - Sensibilisation / communication
  - Suivi limicoles
  - Réflexions sur le protocole « marais salé »
  - Connaitre la gestion hydraulique des marais doux (Avail et la Perroche)
  - Démarchage contrats / charte Natura 2000
  - Accompagnement des porteurs de projets
- Identifier les pratiques de gestion sur les tonnes de chasse et proposer des préconisations (action M4 – lien avec FDC)



# Evaluation des incidences : le régime propre à Natura 2000

- Tout projet doit faire l'objet **d'une évaluation d'incidences** dès lors qu'il est susceptible d'avoir un impact notable sur les habitats ou les espèces d'un site Natura 2000 (*Décret n° 2010-365 du 9 avril 2010*).
- Objectif : s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante sur le site Natura
- 2 types de “régimes”

- **Projets relevant d'un cadre administratif** (*Arrêté Préfectoral du 21 avril 2011*) :
  - Permis de construire, d'aménager, déclaration préalable en site
  - Travaux relevant de la loi sur l'eau (remblaiement de claires, modification de leurs structures)
  - Travaux en site classé
  - Manifestations sportives de grande ampleur (nationale ou plus)
- Pièce à joindre au dossier envoyé aux services instructeurs habituels

- Projets ne relevant d'aucun cadre administratif =>  
« **Régime propre à Natura 2000** » (*Arrêté Préfectoral du 20 avril 2015 – applicable après publication*)
  - Retournement de prairies permanentes ou temporaires > 5ans
  - Création de chemin ou sentier (pédestre, cycliste, etc.)
  - Arrachage de haies
  - Une partie des rubriques de la "nomenclature loi sur l'eau" (au dessous des seuils fixés pour une déclaration)
- Instruction par la DDTM

## Quelques généralités

- Dans ou à proximité d'un site Natura 2000
- A la charge du porteur de projet
- Evaluation proportionnée au projet
- Aide technique de l'animateur Natura 2000 : réunion en amont sur le projet
- Dispense pour les contrats Natura 2000





# Questions diverses

Gaëlle KANIA

05 46 85 40 21

[natura2000@bassin-de-mareennes.com](mailto:natura2000@bassin-de-mareennes.com)

[www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr](http://www.marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr)